



Lyon le 21 mai 2025

Madame la Directrice,

Ce courrier fait suite à l'envoi à un certain nombre d'agent de la DIRCE, d'un courrier dans lequel vous leur notifiez, un retrait du 1/30ème à minima, sous prétexte de non recevabilité de votre part du droit de retrait déposé lié à l'accident mortel survenue à la DIRIF et de soustraction à leurs missions et refus d'exécution demandé par la hiérarchie.

Nous considérons également être dans notre bon droit, au sujet de l'insécurité sur les routes. Depuis mercredi 14 mai, 4 nouveaux accidents ont émaillé le réseau routier, impactant du personnel ! 1 accident en moyenne tous les deux jours et vous ne considérez pas cela comme un danger grave et imminent ! Combien vous faudra t'il de mort ? Vos écrits sont d'une violence inouïe et nous allons en informer la presse, étant un canal de dialogue apprécié par nos dirigeants, afin de dénoncer ce manque de respect et de reconnaissance à l'égard de cette catégorie de fonctionnaire, exposée à tous les risques de ce métier. Ces mesures arbitraires sont le symbole d'une faiblesse d'un ministère totalement incapable de protéger ses agents et le plan ministériel de prévention des risques routiers en est un exemple, il n'est pas à la hauteur et n'est là que pour se donner bonne conscience, sans jamais traiter les sujets de fonds.

Les familles des victimes dans la douleur présente et passée jugeront de votre comportement.

Nous tenions à vous apporter divers éléments également :

- Le droit de retrait est un acte individuel que chaque agent peut utiliser quand il se sent en danger.
- Pour rappel l'employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité pour ses agents. Force est de constater que cette obligation n'est pas respectée.
- Vous pouvez avoir un avis contraire mais la légitimité ou non ne peut être validée que par le tribunal administratif, qui pourra être saisi à l'occasion afin d'examiner la situation.
- Nous tenions à vous préciser également, ne sachant pas le degré d'information que vous aviez pu avoir de la part de votre hiérarchie, que l'ensemble des agents concernés par cet envoi ont TOUS respecté les missions qui leurs incombaient. Que ce soit pour les administratifs ou techniciens, des réunions avec hiérarchie ou entreprise peuvent en attester. En exploitation, où les agents ont été orientés sur des tâches en dehors du danger immédiat routier (fauchage, déchets... en zone non soumise à circulation). En sécurité, les agents sont intervenus dans des phases de sécurisations lors d'évènements, les carnets de patrouille en témoignent. Donc la mention de refus d'exécuter les missions demandées n'est pas la vérité, puisque l'ensemble des agents concernés ont réalisé leurs missions.

Nous espérons que vous prendrez en compte nos éléments afin de ne pas ajouter de l'injustice à la colère, dans un moment où nous devrions TOUTES et TOUS être solidaires, face aux dangers et le réel risque de perdre sa vie dans le cadre de nos missions, mais aussi du soutien plein et entier de notre direction.

L'UF CGT DIRCE